

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 24 septembre 2018 à 20 h 30.

- Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Prat Moulenc »
- Vente de l'ancienne école de Guitalens
- Pétition des résidents du chemin du carretal et de la route de Serviès
- Demande de subventions amendes de police auprès du département pour la signalétique
- Prix du portage de repas aux personnes âgées
- Vente d'une concession au cimetière de Guitalens à M.Chappert
- Concession au SIAEP du contrôle et de l'entretien des Points d'Eau Incendie
- Participation à l'aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux demandée par l'A.L.M.A.
- Location du cabinet médical à Mme Marie-Catherine DUPUIS
- Désignation d'un référant communal Trifyl
- Mise à disposition du terrain de pétanque
- Questions diverses

SEANCE DU 24 septembre 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Alain BENAZECH, Christiane BARTHES, Céline CAMPS, Ludovic ANDRIEU, Marianne EECKOUT.

Absents/Excusés : Patricia HERAILH, Audrey BRUYERE, Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES.

Secrétaire de séance : Brigitte FRANCOIS-THIERRY

Pétition des résidents du chemin du Carretal et de la route de Serviès

Monsieur le Maire présente au Conseil la pétition des résidents du chemin du Carretal et de la route de Serviès reçue en Mairie le 14 septembre. Par la présente pétition, les résidents de ces deux voies demandent la pose de ralentisseurs et l'aménagement de la route de Serviès.

En réponse à cette pétition, la Mairie a prévu d'installer deux ralentisseurs ainsi qu'une zone 30 afin que les piétons soient prioritaires chemin du Carretal. Pour la route de Serviès, les travaux commenceront les semaines 41 et 42 par l'installation d'un rétrécissement central ainsi que des trottoirs et deux ralentisseurs.

La commune demande à bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police pour l'achat de panneaux de signalétique de sécurité.

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité la demande de subvention pour l'achat de panneaux de signalétique.

Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Prat Moulenc »

Monsieur le Maire indique tout d'abord qu'il s'agit de terres non agricoles. Il rappelle ensuite que la société Urbasolar a déposé, en mairie, un Certificat d'Urbanisme en janvier 2018. La Mairie a rendu un avis favorable. Le Préfet a rendu un avis défavorable après une enquête auprès de différents organismes tels que Agriculture et environnement, LPO ou encore la fédération des chasseurs.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'installation du projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Prat Moulenc ».

Vente de l'ancienne école de Guitalens

Monsieur la Maire rappelle qu'un acte sous seing privé a été signé entre la Mairie et la SCI Boubou. Une délibération du Conseil municipal est demandée par le notaire indiquant le nom de l'acheteur.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une délibération pour la vente de l'ancienne école indiquant le nom de l'acheteur et précisant qu'il s'agit d'une famille d'accueil.

Prix du portage de repas aux personnes âgées

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier reçu le 6 août 2018 du prestataire Occitanie Restauration indiquant qu'une augmentation du prix des repas de 1.17% allait être appliquée.

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, cette augmentation.

Vente d'une concession au cimetière de Guitalens à M.Chappert

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que M.Chappert, résidant de la ville de Castres souhaite acquérir une concession au cimetière de Guitalens. Il est rappelé que M.Chappert habitait Saint-Paul-Cap-de-Joux mais il se tournait vers Guitalens pour toutes ses activités. Il est aussi rappelé que la famille Chappert possède déjà une concession dans ce cimetière mais celle-ci est presque pleine, il ne reste qu'une seule place.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente d'une concession cinquantenaire au cimetière de Guitalens à M.Chappert.

Division parcellaire à l'ancienne école de Guitalens

Monsieur le Maire indique au conseil municipal afin d'éviter une servitude, un géomètre va créer une nouvelle parcelle appartenant au domaine public de la commune à partir des parcelles 389, parcelle de l'ancienne école, et 390.
Le géomètre choisit est la SCP OFFROY.

Participation à l'aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux de l'Association de Lutte contre les maladies animales du Tarn (ALMA) reçue le 17 août 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer à l'aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux de l'Association de Lutte contre les maladies animales du Tarn (ALMA).

Désignation d'un référent communal Trifyl

Suite au décès de Jean-Claude Déglise, monsieur le Maire rappelle que la commune n'a plus de référent communal auprès de Trifyl.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Brigitte FRANCOIS-THIERRY référent communal Trifyl.

Concession au SIAEP du contrôle et de l'entretien des Points d'Eau Incendie

En attente de la réception d'un courrier du SIAEP précisant les modalités du transfert, la délibération est reportée.

Mise à disposition du terrain de pétanque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société sportive de longue lyonnaise n'est plus en activité. Le terrain de pétanque est mis à disposition de l'association de pétanque.

Location du cabinet médical à Madame Marie-Catherine Dupuis

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la dette de loyer de madame Marie-Catherine Dupuis s'élevant à 2900 euros. Il propose alors, une aide de la Mairie envers madame Dupuis afin qu'elle rembourse la moitié de sa dette soit 1450 euros. Une remise gracieuse sera accordée à hauteur de 1450 euros.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse de 1450 euros à madame Marie-Catherine Dupuis.

Question diverses

Monsieur Dory avait demandé une aide pour les obsèques de sa mère. La demande a été annulée.

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
EECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	